



Québec, le 12 mai 2016

[REDACTED]

[REDACTED]

J'accuse réception et donne suite à votre demande d'accès, reçue le 20 avril 2016, par laquelle vous désiriez obtenir copie des gabarits couramment utilisés par le Ministère depuis novembre 2015 notamment pour les communications internes, les plans de communication, les plans d'événements ou en lien avec les médias sociaux.

Vous trouverez ci-joint les documents recensés par le Ministère à cet égard.

Je vous rappelle que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. Vous trouverez sous pli une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, [REDACTED] mes sincères salutations.

Pierrette Brie
Responsable ministérielle de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

p. j.